

Meurtre à Plaisance: un douloureux air de déjà-vu pour la famille



©TC Media - Archives

Ce n'est pas la première fois que la famille Dugas est contrainte de composer avec la mort tragique d'un des siens.

Il y a 24 ans, l'une des sœurs d'Éric Dugas, cet homme de 48 ans froidement assassiné le 31 décembre à l'intérieur d'une résidence de Plaisance, a aussi connu une fin épouvantable, a appris TC Media.

Odette Dugas était âgée de 33 ans lorsque son nouveau conjoint, Royal Proulx, a sauvagement mis fin à ses jours dans la nuit du 27 mars 1993 à Lac-des-Plages.

Elle était mère de trois jeunes filles.

Selon le témoignage livré par l'accusé à l'époque, il aurait tranché la gorge de sa compagne dans un élan de rage. Une dispute due au refus de l'homme de 49 ans d'aller acheter des stupéfiants en pleine nuit l'aurait conduit à commettre son crime, est-il relaté dans le dossier de la cour archivé au palais de justice de Gatineau.

Le couple, dont la relation récente était tumultueuse, avait consommé de l'alcool au cours la soirée. Une fête d'enfants se tenait à la maison.

C'est l'une des filles de la dame qui a fait la macabre découverte, au réveil, en enfonçant la porte de la chambre principale qu'avait pris soin de barrer Proulx par l'intérieur avant de prendre la fuite.

Une fois parti, il avait lui-même contacté les policiers afin d'avouer son crime, souhaitant éviter la scène d'horreur aux neuf jeunes filles qui dormaient alors dans la résidence.

Les agents de la Sûreté du Québec sont arrivés sur place quelques instants trop tard.

Inculpé au départ de meurtre prémédité, Royal Proulx avait finalement plaidé coupable à une accusation réduite de meurtre au second degré, en novembre 1993, écopant d'une peine d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle avant 12 ans.

En 1987, il avait été sentencié à trois ans de pénitencier pour une affaire d'inceste.

Les membres de la famille contactés par TC Media ont préféré ne pas commenter.

«Le cœur grand comme le ciel»

En dépit de son casier judiciaire étoffé, **Éric Dugas ne méritait certes pas de connaître une fin violente lui également, aux dires de plusieurs proches et connaissances.**

«Il avait de belles qualités (...) le cœur grand comme le ciel», a entre autres témoigné une ancienne camarade de classe du disparu sur Facebook.

Bien que les raisons qui ont poussé **Timothée Fournier, 24 ans, à présumément tuer celui qui se trouvait chez lui, dans une maison louée de la rue du Parc, à Plaisance, demeurent inconnues, le porte-parole de la SQ en Outaouais, Marc Tessier, confirme qu'une «querelle» a précédé le drame.**

Fournier, qui, selon plusieurs sources, serait un consommateur de drogues dures, aurait poignardé Éric Dugas à de multiples reprises avant d'être appréhendé quelques heures plus tard.

Il a été formellement inculpé de meurtre au premier degré, mardi.

S'il est reconnu coupable au terme d'un éventuel procès, il devra passer les 25 prochaines années derrière les barreaux avant de pouvoir formuler une demande de libération conditionnelle.